

**Audit Conseil Expertise SAS**  
Membre de PKF International  
17, boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

**Deloitte & Associés**  
Les Docks – Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
13002 Marseille

## **INNATE PHARMA**

Société Anonyme  
117, avenue de Luminy  
BP 30191  
13276 Marseille Cedex 9

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2015

---

## **INNATE PHARMA**

Société Anonyme

117, avenue de Luminy  
BP 30191  
13276 Marseille Cedex 9

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2015

---

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société INNATE PHARMA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

---

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Principes comptables

La note 2e de l'annexe expose le traitement comptable appliqué aux immobilisations incorporelles et aux frais de recherche et développement engagés par votre société.

La note 2n expose les méthodes comptables relatives au chiffre d'affaires et notamment aux revenus générés par les accords de licence et les prestations de recherche et développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### Estimations comptables

La note 2t de l'annexe mentionne que la direction procède à l'estimation de la durée d'implication de la Société dans les engagements de recherche et de développements futurs. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses utilisées et à vérifier l'exactitude arithmétique des calculs effectués par votre société pour déterminer le montant des revenus des accords de collaboration et de licence.

La note 2t de l'annexe mentionne que la direction procède à l'estimation de l'avancement des travaux de recherche et développement lors de la comptabilisation des charges de sous-traitance concernées. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses utilisées et à vérifier l'exactitude arithmétique des calculs effectués par votre société pour déterminer le degré d'avancement et l'appliquer au coût total du contrat.

La note 2t de l'annexe mentionne que la direction procède à l'évaluation de la juste valeur des bons et options de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites octroyés à des employés ou à des prestataires de service sur la base de modèles mathématiques qui requièrent l'utilisation de certaines hypothèses de calcul. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à vérifier l'exactitude arithmétique des calculs effectués par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marseille, le 18 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**Audit Conseil Expertise SAS**  
Membre de PKF International



Nicolas LEHNERTZ

**Deloitte & Associés**



Hugues DESGRANGES

# COMPTES CONSOLIDES

Bilan  
Compte de résultat  
Annexe

---

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

Bilan  
(en milliers d'euros)

	Note	Au 31 décembre	
		2015	2014
<b>Actif</b>			
<b>Actif courant</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	152 870	64 286
Actifs financiers courants	4	83 040	4 952
Créances courantes	5	16 216	10 075
<b>Total actif courant</b>		<b>252 126</b>	<b>79 314</b>
<b>Actif non courant</b>			
Immobilisations incorporelles	6	9 732	5 362
Immobilisations corporelles	6	6 304	5 931
Actifs financiers immobilisés	4	37 794	84
<b>Total actif non courant</b>		<b>53 830</b>	<b>11 377</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>305 956</b>	<b>90 690</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passif courant</b>			
Dettes opérationnelles	8	59 541	10 322
Passifs financiers courants	9	622	453
Provisions	10	-	-
<b>Total passif courant</b>		<b>60 163</b>	<b>10 775</b>
<b>Passif non courant</b>			
Passifs financiers non courants	9	3 132	3 753
Avantages au personnel	11	1 740	1 094
Autres passifs non courants	12	168 854	441
<b>Total passif non courant</b>		<b>173 726</b>	<b>5 289</b>
<b>Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société</b>			
Capital social	13	2 692	2 648
Prime d'émission		186 337	181 746
Réserves et report à nouveau		(109 525)	(89 881)
Résultat de l'exercice		(6 706)	(19 647)
Autres réserves		(730)	(241)
<b>Total des capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société</b>		<b>72 067</b>	<b>74 626</b>
<b>Total du passif</b>		<b>305 956</b>	<b>90 690</b>

**Compte de résultat**  
(en milliers d'euros)

	Note	Au 31 décembre	
		2015	2014
Revenue des accords de collaboration et de licence	15	17 906	907
Financement publics de dépenses de recherche	16	7 235	6 715
<b>Produits opérationnels</b>		<b>25 141</b>	<b>7 623</b>
Recherche et développement	17	(29 906)	(22 671)
Frais généraux	17	(6 008)	(4 918)
<b>Charges opérationnelles nettes</b>		<b>(35 914)</b>	<b>(27 589)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(10 772)</b>	<b>(19 966)</b>
Produits financiers	18	6 755	917
Charges financières	18	(2 689)	(409)
Profit de dilution	7	-	(19)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	7	-	(170)
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>		<b>(6 706)</b>	<b>(19 647)</b>
Charge d'impôt sur le résultat	19	-	-
<b>Résultat net</b>		<b>(6 706)</b>	<b>(19 647)</b>
 <b>Résultats par action revenant aux actionnaires de la Société :</b>			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers) :		53 400	50 152
 (en € par action)			
- de base	23	(0,13)	(0,39)
- dilué	23	(0,13)	(0,39)

**Etat du résultat global**  
(en milliers d'euros)

<b>En milliers d'euros</b>	<b>Note</b>	<b>Au 31 décembre</b>	
		<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Résultat net :</b>		<b>(6 706)</b>	<b>(19 647)</b>
<i>Eléments amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>			
Profits de juste valeur sur actifs financiers disponibles à la vente, nets d'impôts	4	(165)	58
Ecart de conversion		(63)	(74)
<i>Eléments n'étant pas amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>			
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel	17	(260)	(187)
<b>Autres éléments du résultat global sur la période :</b>		<b>(488)</b>	<b>(203)</b>
<b>Résultat global :</b>		<b>(7 194)</b>	<b>(19 850)</b>

**Tableau des flux de trésorerie  
(en milliers d'euros)**

	Notes	Au 31 décembre	
		2015	2014
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>(6 706)</b>	<b>(19 647)</b>
Amortissement et dépréciations, net	6, 17	2 655	2 344
Provisions pour charges et engagements sociaux	10	386	118
Variation de provisions sur actifs financiers		-	154
Paielements en actions	17	1 011	377
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	7	-	170
Produits sur actifs et autres actifs financiers	18	(972)	(541)
Intérêts nets payés	18	139	165
Autres		(91)	26
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>(3 578)</b>	<b>(16 834)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement		211 491	(1 300)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>207 912</b>	<b>(18 134)</b>
Acquisition d'actifs immobilisés	6)	(7 397)	(2 343)
Acquisition d'instruments financiers courants	4	(84 075)	(1 963)
Cession d'instruments financiers courants	4	5 995	-
Acquisition d'instruments financiers non courants	4	(37 792)	-
Variation de compte courant		-	(60)
Produits sur actifs et autres actifs financiers	18	972	541
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(122 297)</b>	<b>(3 823)</b>
Produits de l'exercice ou de la souscription d'instruments de capitaux propres	13	3 497	1 015
Augmentation de capital	13	-	47 785
Remboursements de passifs financiers	9	(452)	(613)
Intérêts nets payés	18	(139)	(165)
Opérations sur actions propres		125	(70)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>3 032</b>	<b>47 950</b>
Effet des variations de change		(63)	(68)
<b>Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>88 584</b>	<b>25 926</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4	64 286	38 360
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	4	<b>152 870</b>	<b>64 286</b>

Variation du besoin en fonds de roulement	Note	2015	2014	Ecart
Créances courantes et charges constatées d'avance	5	16 216	10 075	(6 141)
Impact du paiement initial reçu d'AstraZeneca	12	(208 838)	-	208 838
Autres dettes non courantes excluant AstraZeneca	12	-	(441)	(441)
Dettes opérationnelles excluant AstraZeneca	8	(19 557)	(10 322)	9 235
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>(212 179)</b>	<b>(688)</b>	<b>211 491</b>

**Tableau de variation des capitaux propres**  
(en milliers d'euros)

	Note	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Total revenant aux actionnaires de la Société
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>		45 736	2 287	128 000	(87 072)	(2 892)	(38)	40 286
Résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2014		-	-	-	-	(19 647)	-	(19 647)
Variation de juste valeur sur actifs disponibles à la vente		-	-	-	-	-	58	58
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel	11	-	-	-	-	-	(187)	(187)
Ecart de conversion		-	-	-	6	-	(74)	(68)
<b>Résultat global de la période</b>		-	-	-	6	(19 647)	(203)	(19 844)
Affectation du résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2013		-	-	-	(2 892)	2 892	-	-
Exercice et souscription d'instruments de participations	13	385	18	998	-	-	-	1 016
Directoire du 04/04/2014 – Augmentation de capital Novo Nordisk	13	600	30	4 947	-	-	-	4 977
Directoire du 23/06/2014 – Augmentation de capital	13	6 250	313	47 494	-	-	-	47 807
Paiements en actions	17	-	-	377	-	-	-	377
Contrat de liquidité – Acquisition d'actions propres		-	-	(68)	-	-	-	(68)
Juste valeur des titres PPS suite à la fin de l'intégration par mise en équivalence		-	-	-	77	-	-	77
Autres		-	-	(2)	-	-	-	(2)
<b>Total des relations avec les actionnaires</b>		7 234	361	53 746	(2 815)	2 892	-	54 184
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>		52 970	2 648	181 746	(89 881)	(19 647)	(241)	74 626
Résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2015		-	-	-	-	(6 706)	-	(6 706)
Variation de juste valeur sur actifs disponibles à la vente		-	-	-	-	-	(165)	(165)
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel	11	-	-	-	-	-	(260)	(260)
Ecart de conversion		-	-	-	-	-	(63)	(63)
<b>Résultat global de la période</b>		-	-	-	-	(6 706)	(488)	(7 194)
Affectation du résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2014		-	-	-	(19 647)	19 647	-	-
Exercice et souscription d'instruments de participations	13	864	43	3 453	-	-	-	3 496
Paiements en actions	17	-	-	1 011	-	-	-	911
Contrat de liquidité – Acquisition d'actions propres		-	-	125	-	-	-	125
Autres		-	-	-	2	-	-	2
<b>Total des relations avec les actionnaires</b>		864	43	4 590	(19 644)	19 647	-	4 635
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>		53 834	2 692	186 337	(109 525)	(6 706)	(730)	72 067

## Notes aux états financiers consolidés

### 1) La Société

Innate Pharma SA (« la Société » et ensemble avec sa filiale « le Groupe ») est une société de biopharmaceutique française, dont le siège social est situé 117 Avenue de Luminy, 13276 Marseille, France. Fondée en 1999, la Société a été introduite en bourse sur NYSE-Euronext Paris en 2006.

La Société est spécialisée en immunologie et développe des médicaments « first-in-class » c'est-à-dire faisant appel à des mécanismes d'action nouveaux. Elle développe plus précisément des anticorps monoclonaux ciblant des voies de régulation de cellules de l'immunité innée. Cette approche thérapeutique pourrait avoir un intérêt dans plusieurs domaines thérapeutiques, tels que le cancer et l'inflammation.

Le portefeuille d'Innate Pharma est constitué de trois actifs testés en clinique, dont le plus avancé lirilumab, actuellement en Phase II d'essais cliniques dans le cancer, est licencié à Bristol-Myers Squibb. Plusieurs essais cliniques de Phase I/II sont en cours pour le produit monalizumab qui fait l'objet d'un accord de co-développement et de commercialisation avec AstraZeneca. IPH4102, produit propriétaire d'Innate Pharma a démarré un essai clinique de Phase I en décembre 2015. La Société a d'autres programmes propriétaires actuellement en développement préclinique.

La stratégie de la Société est de développer en propre ou en partenariat ses candidat-médicaments dans le cancer, et d'avoir une approche de partenariat dans les autres domaines thérapeutiques.

A plus long terme, la Société entend se développer en société commerciale vendant ses produits directement ou par l'intermédiaire de partenaires.

La Société a subi des pertes et des flux de trésorerie négatifs liés à l'exploitation depuis sa création et détient des capitaux propres à hauteur de 72,1 millions d'euros au 31 décembre 2015 à l'issue de plusieurs phases de financement. La Société prévoit de subir des pertes additionnelles jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de générer des revenus significatifs de ses candidat-médicaments en développement. Les opérations futures de la Société dépendent fortement d'une combinaison de facteurs, incluant : (i) le succès de ses recherches et développements ; (ii) les approbations réglementaires et les acceptations de mise sur le marché pour les futurs produits de la Société ; (iii) sa capacité à se financer ; et (iv) le développement de thérapies compétitives par rapport à d'autres sociétés de biotechnologie ou pharmaceutiques. Par conséquent, la Société est et devrait continuer, à court et moyen termes, à être financée au travers des accords de collaborations pour le développement et la commercialisation de ses candidat-médicaments et par l'émission de nouvelles actions.

L'activité de la société n'est pas soumise à des fluctuations saisonnières.

Au 31 décembre 2015, la Société détenait une filiale à 100% dénommée Innate Pharma, Inc., créée en 2009, Il s'agit d'une société enregistrée dans l'Etat américain du Delaware. Créée afin d'héberger les activités de développement des affaires d'Innate Pharma aux Etats-Unis, elle est en sommeil depuis le 1er janvier 2011 et consolidée par intégration globale.

Ces états financiers consolidés annuels ont été arrêtés par le Directoire le 17 février 2016. Ils seront approuvés par l'Assemblée générale de la Société du 2 juin 2016 qui a la faculté de les faire modifier.

#### Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice 2015

- Innate Pharma SA a signé le 24 avril 2015 un accord de co-développement et de commercialisation avec AstraZeneca et MedImmune afin d'accélérer et d'élargir le développement de son anticorps propriétaire anti-NKG2A, monalizumab (précédemment acquis auprès de Novo Nordisk A/S, voir « Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice 2014 »), notamment en combinaison avec l'anticorps anti-PD-L1 d'AstraZeneca, durvalumab (MEDI4736). Les termes financiers de l'accord incluent des paiements pouvant atteindre 1,275 milliards de dollars (dont un versement initial de 250 millions de dollars, non remboursable et non créditable) et des redevances à deux chiffres sur les ventes. L'accord comprend des droits de co-promotion en Europe pour 50% des profits dans ce territoire pour Innate Pharma. En vertu de cet accord de co-développement, Innate Pharma est responsable de la réalisation de plusieurs études de Phase II.

L'accord comprend une licence restreinte à la combinaison de monalizumab et durvalumab ainsi qu'une option pour l'acquisition de l'ensemble des droits d'anti-NKG2A. A l'atteinte des critères de succès prédéfinis, AstraZeneca pourra exercer son option et sera alors responsable des études de Phase III et de la commercialisation. Innate Pharma pourra décider de participer à la commercialisation sur le territoire européen. Le traitement comptable de cette opération est décrit en Note 15.

- Suite à l'accord signé avec AstraZeneca, Novo Nordisk A/S est éligible à un complément de prix relatif à l'acquisition des droits d'anti-NKG2A (cette acquisition datant de février 2014). Au 31 décembre 2015, la

Société a comptabilisé une provision de 6,3 millions d'euros, la contrepartie étant comptabilisée au bilan en immobilisation incorporelle.

- Le 3 octobre 2015, la Société a reçu un paiement d'étape de 5 millions de dollars de la part de Bristol-Myers Squibb au titre du contrat de licence de lirilumab. Ce paiement intervient suite au traitement du premier patient dans l'essai de Phase II testant lirilumab en combinaison avec rituximab chez des patients présentant une leucémie lymphoïde chronique (LLC) en rechute ou réfractaire, ou non traitée et à haut risque de progression. Ce paiement a été intégralement reconnu en chiffre d'affaires en 2015 car il n'engendre aucune obligation de service pour la Société. Le traitement comptable est décrit en Note 15.

#### Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice 2014

- Innate Pharma SA a acquis en date du 5 février 2014 auprès de Novo Nordisk A/S les droits de développement et de commercialisation du candidat anti-NKG2A, un anticorps immunomodulateur « first-in-class » prêt à entrer en essai clinique de Phase II en oncologie. En contrepartie de cette licence, Novo Nordisk A/S a reçu 2,0 millions d'euros et 600 000 actions Innate Pharma. Novo Nordisk sera éligible à un total de 20 millions d'euros à l'enregistrement du produit et à des redevances inférieures à 10% assises sur les ventes futures. Le traitement comptable de cette opération est décrit en Note 6.
- Le 24 juin 2014, la Société a annoncé avoir levé un montant brut de 50 millions d'euros dans une augmentation de capital effectuée auprès d'investisseurs institutionnels spécialisés. 6,25 millions d'actions nouvelles ont été souscrites à un prix de souscription de 8,33€ par action. Ce prix correspond à une décote de 11,7% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture des actions existantes de la Société des cinq dernières séances de bourse précédant la fixation du prix le 23 juin 2014, conformément à la seizième résolution votée par l'Assemblée générale mixte de la Société du 27 mars 2014.

## **2) Principes comptables**

### **a) Base de préparation**

Innate Pharma étant cotée sur NYSE-Euronext Paris et en application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis conformément aux normes comptables internationales telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2015.

Des chiffres comparatifs sont présentés pour l'exercice clos au 31 décembre 2014.

IFRS inclut les normes internationales d'informations financières (« IFRS »), les normes internationales de comptabilité (« IAS »), ainsi que les interprétations émises par le Standing Interpretation Committee (« SIC »), et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »). Les principales méthodes comptables utilisées pour l'élaboration des Etats Financiers Consolidés sont décrites ci-dessous. Ces méthodes ont été utilisées pour les deux années présentées.

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente évalués à leur juste valeur.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue au vu de la capacité de la Société à faire face à ses besoins de financement au cours des douze mois suivant la date de reporting.

Lors de l'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS, la Société est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir certaines hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants des actifs et des passifs, des engagements hors bilan et des produits et des charges présentés pour la période concernée. Des estimations sont notamment utilisées, sans que la liste soit exhaustive, pour la comptabilisation des produits opérationnels, l'évaluation de l'avantage résultant de paiements en actions, pour l'évaluation des provisions pour risques et charges ainsi que l'évaluation des instruments financiers courants. Ainsi, les résultats réels pourront-ils différer de ces estimations.

### **b) Normes comptables et interprétations récemment émises**

Les normes et interprétations récemment publiées et adoptées par l'UE sont les suivantes :

- Le 20 mai 2013, l'IASB a publié IFRIC 21 « Droits et taxes » relative à la comptabilisation de ces taxes dans les états financiers de l'entité qui paie ces taxes. La question porte sur la date de comptabilisation d'un passif lié au paiement des taxes, autres que l'impôt sur le résultat, en application d'IAS 37 « Provisions,

passifs éventuels et actifs éventuels ». IFRIC 21 a été adoptée par l'Union européenne le 13 juin 2014, et est appliquée par la Société depuis le 1er janvier 2015, avec application rétrospective aux comptes consolidés publiés en 2014.

- Le 13 décembre 2013, l'IASB a publié « Améliorations annuelles (2011-2013) des IFRS ». Pour l'IASB, ces amendements sont applicables de façon prospective à compter des exercices ouverts le 1er juillet 2014, une application anticipée étant autorisée. Au niveau européen, les amendements entrent en vigueur à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2015.

L'adoption de ces normes et interprétations n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers de la Société au 31 décembre 2015.

Les avis récemment émis qui pourraient concerner les opérations de la Société mais qui n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne sont les suivants :

- Le 12 mai 2014, l'IASB a publié des amendements à IAS 16 – Immobilisations corporelles et à IAS 38 – Immobilisations incorporelles « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables », applicables au 1er janvier 2016. La Société n'a jamais immobilisé de coûts de développement et considère que l'adoption de ces amendements n'aura pas d'impact significatif sur ses états financiers.
- Le 28 mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » qui pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients. Cette norme remplace IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires » ainsi que certaines interprétations correspondantes. IFRS 15 s'applique à compter du 1er janvier 2017, de façon rétroactive. Une application anticipée est autorisée. La Société a initié un travail d'analyse visant à évaluer l'impact de cette norme sur ses états financiers.
- Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version finale d'IFRS 9 « Instruments financiers (2014) » en remplacement de la norme « IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », regroupant les trois phases qui ont constitué le projet (classification et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture). IFRS 9 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Une application anticipée est autorisée. La Société a initié un travail d'analyse visant à évaluer l'impact de cette norme sur ses états financiers.
- Le 12 août 2014, l'IASB a publié les amendements à IAS 27 intitulés « La mise en équivalence dans les états financiers individuels », applicables à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2016 de façon rétrospective. Une application anticipée est autorisée. La Société considère que l'adoption de ces amendements n'aura pas d'impact significatif sur ses états financiers.
- Le 18 décembre 2014, l'IASB a publié des amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » qui clarifie les dispositions sur deux points : l'application de la notion de matérialité, en précisant qu'elle s'applique aux états financiers y compris les notes annexes et que l'inclusion d'informations non significatives peut être nuisible à leur compréhension et l'application du jugement professionnel, en modifiant à la marge certaines formulations considérées comme prescriptives et ne laissant de ce fait pas de place au jugement. Ces amendements seront d'application obligatoire à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2016. Une application anticipée est autorisée.
- La Société n'a pas l'intention d'adopter par anticipations les nouvelles normes, les nouveaux amendements et les nouvelles interprétations.
- Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour les états financiers au 31 décembre 2015 sont identiques à ceux retenus pour l'année comparative précédente.

#### *c) Changement de méthode comptable*

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté pour les exercices présentés.

#### *d) Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

l'accord signé avec AstraZeneca en avril 2015, Innate Pharma est sujet à un supplément de prix. Au 31 décembre 2015, les meilleures estimations de ce supplément de prix s'élèvent à 6,3 millions d'euros. Ce montant a été comptabilisé en actif incorporel et est amorti selon le même plan d'amortissement que le paiement initial de 7 millions d'euros.

*f) Trésorerie et équivalents de trésorerie*

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ainsi, la trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les disponibilités en banque et en caisse, ainsi que les placements de trésorerie en valeurs mobilières de placement ou les dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à trois mois et la sensibilité au risque de taux très faible.

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des dépôts à vue en banques, des placements à court terme très liquides, nets des découverts bancaires. Au bilan, les découverts bancaires sont inclus dans les passifs financiers.

Initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date de transaction, les équivalents de trésorerie sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le biais du compte de résultat.

*g) Instruments financiers*

*Classement des instruments financiers :*

La Société classe ses placements en instruments financiers conformément à la norme IAS 39 :

<b>Catégories d'actifs financiers</b>	<b>Définition</b>	<b>Evaluation</b>
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (principalement trésorerie et équivalents de trésorerie)	Titres détenus à des fins de transaction, ou désignés comme relevant de cette catégorie.	Les actifs sont évalués à leur juste valeur et la variation entre deux périodes est comptabilisée au compte de résultat.
Placements détenus jusqu'à l'échéance	Titres assortis de paiements fixes ou déterminables que l'entreprise a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.	Les actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti.
Prêts et créances	Titres à paiements déterminés ou déterminables non cotés sur un marché actif.	Les actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti.
Actifs financiers disponibles à la vente	Titres désignés comme disponibles à la vente ou n'ayant pu être classés dans les catégories précédentes.	Les actifs sont évalués à leur juste valeur et la variation entre deux périodes est comptabilisée en capitaux propres.

La présentation des actifs financiers par catégories incluant l'estimation de leur juste valeur se trouve en Note 14.

Conformément aux amendements à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », les instruments financiers sont présentés selon trois catégories basées sur une hiérarchisation des méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur :

- niveau 1 : juste valeur déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- niveau 2 : juste valeur déterminée sur la base de données observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée sur la base de techniques d'évaluation basées en toute ou partie sur des données non observables.

*Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants et immobilisés*

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers se composent de plusieurs sortes d'instruments. A l'exception des parts d'OPCVM, tous ces instruments sont désignés comme des instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, conformément à la politique de la Société et en cohérence avec IAS 39.

Les parts d'OPCVM sont considérés comme des actifs disponibles à la vente et sont donc évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres.

#### *Créances clients*

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées initialement à leur juste valeur puis selon la méthode du coût amorti calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cependant, ces créances étant à court terme, elles sont évaluées au montant de la facture originale, à moins que l'application d'un taux d'intérêts implicite ait un impact significatif. Une créance est dépréciée si sa valeur comptable est supérieure à son montant recouvrable. La charge de dépréciation est comptabilisée en résultat (perte).

#### *Dettes financières*

Les dettes financières sont reconnues initialement à la date de transaction, qui est la date à laquelle nous devenons co-contractant. Elles sont décomptabilisées lorsque nos obligations contractuelles sont annulées ou arrivées à échéance.

Les dettes financières comprennent les produits constatés d'avance, les prêts et les dettes opérationnelles.

Les dettes financières sont évaluées au coût amorti. Le montant des intérêts comptabilisés en charges financières est calculé en appliquant le taux d'intérêt effectif de la dette à sa valeur comptable.

#### **h) Impôt sur les bénéfices**

Les actifs d'impôts différés sont constatés selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux locations financement, aux provisions pour engagements de retraites et aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour recouvrer ces actifs d'impôt. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat taxable jugées suffisamment fiables, la Société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés liés principalement aux pertes fiscales reportables.

#### **i) Crédit d'impôt de recherche et subventions**

##### *Crédit d'impôt de recherche*

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis reçoivent des subventions octroyées sous forme de crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants. Ces subventions sont présentées au sein des produits opérationnels sur la ligne « financements publics de dépenses de recherche », dès lors que les dépenses de recherche éligibles ont été réalisées.

La Société bénéficie du crédit d'impôt de recherche depuis son premier exercice fiscal.

La Société a reçu le remboursement du crédit d'impôt de recherche pour l'exercice 2014 au cours de l'année 2015. Elle a demandé le remboursement du crédit d'impôt de recherche 2015 en 2016 selon la réglementation fiscale communautaire applicable aux PME dans le respect des textes réglementaires en vigueur.

Il est à noter qu'à compter de 2011, seules les sociétés répondant aux critères de PME communautaires sont éligibles à ce remboursement anticipé des créances de crédit d'impôt recherche. La Société s'est assuré qu'elle répondait aux critères définissant une PME communautaire et peut donc continuer de bénéficier du remboursement anticipé.

Le CIR est présenté en « Produits opérationnels » dans le compte de résultat car il répond à la définition des subventions publiques telle que définie par IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ».

##### *Subventions*

En raison de la nature innovante de ses programmes de développement, la Société a bénéficié de certaines sources de financement de la part de Bpifrance Financement, ou Banque Publique d'Investissement (« BPI »), la banque publique française d'investissement. La mission de BPI est d'apporter une aide financière et un support aux entreprises françaises de croissance et de faciliter le développement et la commercialisation des technologies innovantes.

Les fonds perçus par la Société ont pour vocation de financer ses efforts de recherche et développement et de permettre le recrutement de personnel qualifié. La Société a bénéficié de certains financements sous la forme de subventions non remboursables.

Les subventions publiques sont reconnues à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions ; et
- les subventions seront reçues.

Les subventions d'exploitation qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées en résultat sur la ligne « financements publics de dépense de recherche » au fur et à mesure de l'avancement des coûts engagés sur les programmes de recherche concernés.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit au titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

Les subventions d'investissement liées à des actifs sont présentées au bilan en produits constatés d'avance, et reprises en produits au rythme de l'amortissement de l'immobilisation financée par la subvention.

Un prêt non remboursable sous conditions de l'Etat est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes.

Les avances conditionnées, soumises ou non à intérêts, sont destinées à financer les programmes de recherche. Elles sont remboursables en cas de succès du projet. Ces avances sont comptabilisées en dettes financières et, le cas échéant, reprises en résultat en cas d'échec prévisible du projet.

#### *j) Avantages accordés aux salariés autres que les paiements en actions*

##### *Avantages à long terme du personnel*

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ; et
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Par ailleurs, la Société a mis en place une retraite complémentaire dite « article 83 » destinée initialement au collège cadre. Ce régime a été étendu au personnel « non-cadres » depuis le 1er janvier 2014, dans les mêmes conditions que pour le personnel « cadres ». Ce régime à cotisations définies est financé par une cotisation correspondant à 2,0% du salaire annuel, dont 1,2% pris en charge par l'employeur et 0,8% pris en charge par l'employé.

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de service des employés, conformément aux conseils d'actuaire qualifiés effectuant une revue annuelle de la valorisation de ces plans. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux d'intérêts des obligations à long terme du secteur privé (« Euro zone AA rated corporate bonds + 10 years »). Les éventuels écarts actuariels liés à des changements d'hypothèses sont comptabilisés dans l'état du résultat global. Les engagements de régimes à prestations définies ne sont pas couverts par des actifs.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

##### *Avantages à court terme du personnel*

Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

#### *k) Contrats de location*

##### *Location financement*

Les contrats de location portant sur des immobilisations corporelles sont classés en contrats de location financement lorsque la Société supporte substantiellement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien. Les biens

objets de contrats de location financement sont immobilisés à la date d'origine du contrat de location sur la base de la plus faible valeur entre la juste valeur de l'actif loué et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs. Chaque loyer est réparti entre la dette et le coût financier de manière à déterminer un taux d'intérêt constant sur les capitaux restant dus. Les obligations locatives correspondantes, nettes des charges financières, sont classées en autres dettes à long terme. La partie de la charge financière correspondant à l'intérêt est constatée en charge sur la durée du contrat. L'immobilisation corporelle acquise dans le cadre d'un contrat de location financement est amortie sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

#### *Location simple*

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

Lorsqu'un contrat de location simple prévoit des périodes de location en franchise de loyers ou lorsque les loyers versés ne sont pas égaux sur la durée du bail, l'ensemble des paiements minimaux est étalé linéairement sur la durée du bail.

#### *l) Dettes fournisseurs*

Les dettes fournisseurs sont classées en passifs courants. Elles sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à leur coût. Cette valeur est en général la valeur nominale, en raison de l'intervalle de temps existant entre la comptabilisation de la dette et son remboursement.

#### *m) Provisions*

Dans le cadre de ses activités, la Société pourrait être exposée à certains risques, résultant notamment de d'engagements contractuels. La direction procède à une estimation de la probabilité et du montant d'éventuelles sorties de ressources associées à ces risques, ainsi que de l'information à fournir sur les passifs éventuels. Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Lorsque la Société s'attend à recevoir un remboursement, par exemple dans le cadre d'un contrat d'assurance, le remboursement est constaté comme un actif distinct uniquement lorsqu'il est virtuellement certain.

#### *n) Produits d'exploitation*

##### *Chiffre d'affaires*

A ce jour, le chiffre d'affaires de la Société correspond essentiellement aux revenus générés par les accords de recherche, collaboration et licence conclus avec les sociétés pharmaceutiques. Ces contrats incluent généralement diverses composantes, telles que des montants facturables à la signature et des montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis, des paiements forfaitaires de financement de frais de recherche et développement et l'attribution de redevances sur les ventes futures de produits.

Les paiements initiaux non remboursables sont différés et reconnus en chiffre d'affaires au cours de la période durant laquelle la Société est engagée à rendre des services au co-contractant. Le rythme de reconnaissance peut-être linéaire ou basé sur les coûts correspondants.

Les paiements d'étape représentent des montants reçus de partenaires au sein de ces accords de collaboration. Leur perception dépend de la réalisation de certains objectifs scientifiques, réglementaires ou commerciaux. Les paiements d'étape sont comptabilisés en résultat lorsque le fait générateur est avéré et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à leur règlement par le tiers devant être levées par la Société. Les faits générateurs peuvent être des résultats scientifiques obtenus par la Société ou par le partenaire ou encore des approbations réglementaires ou la commercialisation de produits issus des travaux de développement réalisés dans le cadre de l'accord.

De plus, selon les termes de l'accord avec BMS, la Société est remboursée par BMS pour plusieurs des coûts cliniques internes, comme le coût du personnel associé au management des essais cliniques, le personnel impliqué dans la production des lots nécessaires pour les essais cliniques en cours. Ces coûts internes facturés sont classés comme « recettes » dans le compte de résultat consolidé.

Les impacts comptables de nos accords sont présentés en Note 15.

##### *Autres revenus*

Les autres revenus, incluant le Crédit d'Impôt Recherche et les subventions reçus par la Société sont décrits précédemment.

***o) Paiements en actions***

Depuis sa création la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en actions.

La juste valeur des options de souscription d'actions octroyées aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable. La juste valeur des actions gratuites est déterminée en référence à la valeur de l'action lors de leur attribution.

La détermination de la juste valeur des options et des actions gratuites intègre notamment les conditions d'acquisition des droits et la probabilité moyenne de rotation du personnel présentées en Note 14. La juste valeur des options et des actions gratuites est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits. Les autres facteurs pris en considération sont également présentés en Note 14.

Les instruments de capitaux propres attribués ne sont pas soumis à des conditions de marché.

***p) Autres éléments du résultat global***

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ». Pour les périodes présentées, cette rubrique inclut les gains et pertes sur titres disponibles à la vente jusqu'à la date de leur cession, les écarts de conversion liés à la consolidation de la filiale américaine et les changements d'hypothèses actuarielles relatives à la provision pour indemnités de départ à la retraite.

***q) Information sectorielle***

Pour ses besoins de gestion interne, et afin de répondre aux exigences d'information demandées par IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, le Groupe a réalisé une analyse de la répartition sectorielle de ses activités. Suite à ce travail, le Groupe considère qu'il opère sur un seul segment agrégé : la conduite de recherche et développement sur des produits pharmaceutiques en vue de leur commercialisation future. Par ailleurs, l'intégralité de l'activité de recherche et développement de la Société est localisée en France. Les principaux décideurs opérationnels (au cas particulier le Comité Exécutif de la Société) mesurent la performance de la Société au regard de la consommation de trésorerie de ses activités. Pour ces raisons, la direction du Groupe n'estime pas opportun de constituer de secteurs d'activité distincts dans son reporting interne.

***r) Capital***

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction de la prime d'émission.

Les actions propres rachetées en vertu du contrat de liquidité souscrit par la Société sont inscrites en déduction des capitaux propres, jusqu'à l'annulation, la réémission ou la cession des actions.

***s) Consolidation par mise en équivalence***

Jusqu'en juillet 2014, la Société exerçait une influence notable sur Platine Pharma Services SAS (33,26% du capital). En conséquence, cette participation était consolidée selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation était comptabilisée au coût, ajusté de l'impact cumulé des variations des réserves et diminuée du montant des dividendes distribués.

Suite à l'entrée d'Advanced Bioscience Laboratories Inc. dans le capital de Platine Pharma Services SAS en juillet 2014, la Société a perdu son influence notable (9,87% du capital). En conséquence, depuis juillet 2014, cette participation est comptabilisée suivant IAS 32/39 (actif financier à la juste valeur par le biais de l'état du résultat global).

En novembre 2015, la Société a cédé sa participation résiduelle de 8,19% dans Platine Pharma Services SAS.

***t) Estimations et jugements comptables déterminants***

La préparation des états financiers consolidés selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction d'avoir recours à des estimations, des hypothèses et des jugements qui affectent le montant des actifs, des dettes, des revenus et des charges au cours de la période. Les estimations et les jugements auxquels la direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Le seul changement significatif au

cours des périodes sous revue concerne le plan d'amortissement des actifs incorporels relatifs à monalizumab qui varie en fonction de la date estimée de fin des études de Phase II.

Ces estimations et jugements sont principalement les suivants :

- comptabilisation des revenus des accords de collaboration et de licence : lorsque la Société est engagée à la réalisation de travaux de recherche et développement dans le cadre d'un accord, le revenu est différé sur la base de la durée estimée de cet engagement. La détermination de cette durée repose sur des estimations. Les durées sont réévaluées régulièrement afin de prendre en considération l'avancée des travaux et les services restant à fournir.
- évaluation des charges à payer relatives aux coûts de nos essais cliniques : les charges à payer relatives aux coûts de nos essais cliniques sont basées sur des estimations des honoraires et des services fournis par les centres hospitaliers et les organisations de recherche clinique en charge de la réalisation de ces essais. Les paiements relatifs à ces contrats dépendent de facteurs tels que la réussite du recrutement des patients, le démarrage des études dans les centres et l'atteinte d'étapes de développement cliniques. En provisionnant des charges à payer, nous estimons la période de temps durant laquelle les services sont réalisés et les efforts déployés. Le cas échéant, nous obtenons directement des fournisseurs les informations relatives aux factures non parvenues. Néanmoins, il peut être nécessaire de recourir à des estimations sur la base d'autres informations dont nous disposons. Si nous sous-estimons ou sur-estimons l'activité ou les dépenses associées à une étude à une date donnée, des ajustements devront être effectués au cours des périodes futures. Dans le passé, le montant des dépenses estimées était proche des dépenses réalisées. Toute variation subséquente des estimations pourrait entraîner une variation significative du montant des charges à payer.
- valorisation des bons de souscription et options de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites : l'évaluation de la juste valeur des bons et options de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites octroyés à des employés ou à des prestataires de services est effectuée sur la base de modèles mathématiques. Ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul telles que la volatilité attendue du titre.
- valorisation des engagements de retraite : la Société a comptabilisé une provision pour indemnités de départ à la retraite de 1 740 milliers d'euros au 31 décembre 2015, valorisée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations résultent d'hypothèses actuarielles clés telles que le taux d'actualisation, les tables de mortalité et le taux de rotation de l'effectif. Ces hypothèses sont présentées en Note 11 et un changement de ces hypothèses actuarielles pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers.

#### *Evaluation des provisions pour risques*

Dans le cadre de ses activités, la Société peut être exposée à certains risques notamment liés à ses engagements contractuels. La direction de la Société doit ainsi exercer son jugement pour estimer la probabilité d'une sortie de ressources et, le cas échéant, le montant de cette sortie ainsi que les informations à fournir sur les passifs éventuels.

### **3) Gestion des risques financiers et juste valeur**

Les principaux instruments financiers détenus par la Société sont la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les instruments financiers courants et non courants. L'objectif de ces instruments est d'assurer le financement des activités de la Société. La Société n'investit pas pour des raisons spéculatives et n'a pas recours à des instruments dérivés.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux et le risque de crédit.

#### *Risque de liquidité*

Au vu des montants de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et d'actifs financiers courants dont elle dispose au 31 décembre 2015 (235,9 millions d'euros), la Société ne considère pas être exposée à un risque de liquidité à court terme. La direction pense que le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants est suffisant pour assurer le financement de la Société au cours des douze prochains mois.

#### *Risque de change*

La Société est exposée au risque de change inhérent à certaines dépenses exposées aux États-Unis, qui sont facturées en dollar US. La Société ne dispose pas pour le moment de revenus récurrents en euros, en dollars US ou toute autre

monnaie. Au vu du développement des activités de la Société, en particulier aux États-Unis, l'exposition au risque de change devrait s'accroître.

Afin de couvrir ce risque, la Société a conservé en dollar US une partie du paiement initial de 250 millions de dollars US reçu d'AstraZeneca en juin 2015 (voir « Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice 2015 ») correspondant aux dépenses attendues en dollars US pour les prochaines années (entre 70 et 80 millions de dollars US).

La Société n'a pas recours à des instruments de couverture.

#### *Risque de taux d'intérêt*

La Société est très peu exposée au risque de taux d'intérêt qui concerne essentiellement les parts de fonds monétaires et les dépôts bancaires. Les variations de taux d'intérêt ont un impact sur la rentabilité de ces investissements. La Société n'a pas de facilités de crédit. Les remboursements des avances consenties par BPI France ne sont pas soumis au risque de taux d'intérêt.

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit relative à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers n'est pas significatif au regard de la qualité de signature des institutions financières co-contractantes. La Société considère qu'une partie non significative représentant 3% de son portefeuille est exposée au risque de crédit. Plus précisément, la Société détient 6 millions d'euros de Titres de Créance Négociables noté BB-. La Société a évalué le risque de crédit relatif à l'émetteur de ces titres et a conclu qu'il n'est pas nécessaire de comptabiliser une provision pour dépréciation.

#### *Juste valeur*

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif est fondée sur le prix de marché au 31 décembre 2015. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances (diminuées des dépréciations) et des dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.

#### **4) Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers**

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	152 870	64 286
Actifs financiers courants	83 040	4 952
<i>Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants</i>	<i>235 910</i>	<i>69 238</i>
Actifs financiers immobilisés	37 794	84
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers</b>	<b>273 704</b>	<b>69 322</b>

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent principalement de comptes bancaires courants, de comptes d'épargne et de comptes à terme.

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Comptes bancaires courants	11 887	7 431
Comptes d'épargne	62 981	28 096
Comptes à terme	74 976	28 759
Autres placements	3 026	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>152 870</b>	<b>64 286</b>

Les comptes à terme détenus par la Société répondent aux critères de classement en équivalent de trésorerie : les sommes investies sur ces supports sont disponibles immédiatement (liquidité quotidienne), elles ne sont soumises à aucun risque de changement de valeur (garantie en capital) et sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie.

Les placements classés en « Autres placements » répondent également aux critères mentionnés ci-dessus.

Actifs financiers courants

	Au 31 décembre	
	2015	2014
Billets de trésorerie	23 459	-
Bons à Moyen Terme Négociable	32 515	-
OPCVM	23 892	3 030
Portefeuille obligataire	882	1 922
Autres	2 292	-
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>83 040</b>	<b>4 952</b>

Les maturités des billets de trésorerie s'étalent de janvier à juillet 2016. Ces instruments sont définis comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les bons à moyen terme négociable (BMTN) classés comme instruments financiers courants sont disponibles trimestriellement ou semestriellement. Ils ne sont soumis à aucun risque de changement de valeur (garantie en capital) et sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Ces instruments sont définis comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les parts d'OPCVM sont définis comme actifs financiers disponibles à la vente, évaluées à la juste valeur par le biais des capitaux propres. La Société n'investit que dans des fonds dont le profil de risque est très conservateur. L'horizon de placement des parts d'OPCVM classées en « Instruments financiers courants » est inférieur à un an.

Actifs financiers immobilisés

	Au 31 décembre	
	2015	2014
OPCVM	17 884	-
Autres instruments financiers non courants	15 359	-
Bons à Moyen Terme Négociable	4 541	-
Autres actifs financiers immobilisés	10	84
<b>Actifs financiers immobilisés</b>	<b>37 794</b>	<b>84</b>

Les bons à moyen terme négociable (BMTN) classés comme actifs financiers non courants ne sont disponibles avant leur échéance qu'en l'absence de risque sur le capital. Ils sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Ces instruments sont définis comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les parts d'OPCVM sont définis comme actifs financiers disponibles à la vente, évaluées à la juste valeur par le biais des capitaux propres. La Société n'investit que dans des fonds dont le profil de risque est très conservateur. L'horizon de placement des parts d'OPCVM classées en « Instruments financiers non courants » est supérieur à un an.

Les autres produits structurés présentent généralement une garantie en capital à l'échéance. Ils sont classés comme « Actifs financiers non courants » car celle-ci est supérieure à un an. Ces instruments sont définis comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et classés en non courant en raison de leur date d'échéance.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers par monnaie

	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	€	\$	Total	€	\$	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	130 657	22 213	152 870	63 233	1 053	64 286
Actifs financiers courants et immobilisés	65 572	55 262	120 834	5 036	-	5 036
<b>Total</b>	<b>196 229</b>	<b>77 475</b>	<b>273 704</b>	<b>68 269</b>	<b>1 053</b>	<b>69 322</b>

La part des actifs financiers détenue en dollars US sera utilisée par la Société pour faire face à ses dépenses libellées dans cette monnaie au cours des prochaines années.

Instruments financiers par méthode de valorisation

	Au 31 décembre	
	2015	2014
Variation de juste valeur par le biais du compte de résultat <sup>(1)</sup>	(1 276)	(69)
Variation de juste valeur par le biais de l'état du résultat global <sup>(2)</sup>	(165)	58

(1) Voir Note 18 - ce montant se compose de gains latents pour un montant de 46 milliers d'euros et de pertes latentes pour un montant de 1 322 milliers, comptabilisés en résultat financier.

(2) Les instruments financiers pour lesquels la variation de juste valeur est comptabilisée par le biais de l'état du résultat global se composent uniquement de parts d'OPCVM.

**5) Créances courantes**

Les créances courantes s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Au 31 décembre	
	2015	2014
Crédit d'impôt recherche et autres crédit d'impôt (CICE)	7 151	6 554
Charges constatées d'avance	5 990	1 162
TVA déductible	1 604	1 052
Créances clients	505	426
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	278	328
Contrat de liquidité – position « Trésorerie »	358	233
Autres	330	320
<b>Créances courantes</b>	<b>16 216</b>	<b>10 075</b>

La Société a reçu le remboursement du crédit d'impôt de recherche pour l'exercice 2014 au cours de l'année 2015. Elle a demandé le remboursement du crédit d'impôt de recherche 2015 en 2016 selon la réglementation fiscale communautaire applicable aux PME dans le respect des textes réglementaires en vigueur. Le montant reconnu au 31 décembre 2015 correspond principalement au crédit d'impôt recherche 2015.

Les variations de créances relatives au crédit d'impôt recherche au cours des deux dernières années se présentent comme suit :

<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>4 107</b>
Financements publics de dépenses de recherche	6 510
Paiement reçu	(4 146)
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>6 471</b>
Financements publics de dépenses de recherche	7 044
Paiement reçu	(6 480)
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>7 035</b>

La valeur nette comptable des créances courantes est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur estimée. Les créances clients sont relatives à Bristol-Myers Squibb (décembre 2014) et AstraZeneca (décembre 2015).

Au 31 décembre 2015 et 2014, les créances courantes comprennent un crédit de TVA de 324 milliers d'euros relatif au quatrième trimestre 2013. Le remboursement de ce crédit fait l'objet d'une procédure contentieuse au Tribunal Administratif. La Société est confiante dans sa capacité à recouvrer cette créance et a conclu qu'aucune dépréciation ne doit être comptabilisée aux 31 décembre 2015 et 2014.

A l'exception de ce crédit de TVA, toutes les créances courantes ont une échéance inférieure à un an. En l'absence de retard de règlement, aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée.

## 6) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Brevets et licences	Terrains et constructions (1)	Matériel de laboratoire et autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>					
Solde net à l'ouverture	-	4 794	1 434	30	6 258
Reclassement	-	-	30	(30)	-
Acquisitions (2)	7 000	-	384	-	7 384
Cessions	-	-	(2)	-	(2)
Amortissements	(1 638)	(298)	(409)	-	(2 344)
<b>Solde net à la clôture</b>	<b>5 362</b>	<b>4 496</b>	<b>1 437</b>	<b>-</b>	<b>11 293</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2015</b>					
<b>Solde net à l'ouverture</b>	<b>5 362</b>	<b>4 496</b>	<b>1 437</b>	<b>-</b>	<b>11 293</b>
Reclassement	-	-	-	-	-
Acquisitions (3)	6 325	-	906	166	7 397
Cessions	-	-	(2)	-	(2)
Amortissements	(1 955)	(298)	(402)	-	(2 655)
<b>Solde net à la clôture</b>	<b>9 732</b>	<b>4 197</b>	<b>1 940</b>	<b>166</b>	<b>16 036</b>

(1) La valeur brute du terrain est de 772 milliers d'euros. Il n'est pas amorti.

(2) Le 5 février 2014, Innate Pharma SA a annoncé l'acquisition auprès de Novo Nordisk A/S des droits de développement et de commercialisation du candidat anti-NKG2A, un anticorps immunomodulateur « first-in-class » prêt à entrer en essai clinique de Phase II en oncologie. La contrepartie financière de 7 millions d'euros (2 millions d'euros en numéraire et 600 000 actions émises au prix unitaire de 8,33 euros) a été comptabilisée en actif incorporel. Elle est amortie linéairement sur la durée anticipée des études de Phase II planifiées par la Société.

(3) L'accord avec Novo Nordisk A/S mentionné précédemment inclut un supplément de prix dans le cas de la signature d'un accord de licence entre la Société et une tierce partie comprenant un paiement initial. En conséquence, suite à l'accord signé avec AstraZeneca en avril 2015, Novo Nordisk A/S est éligible à un supplément de prix sur lequel les parties se sont mises d'accord à posteriori. Au 31 décembre 2015, la meilleure estimation de ce supplément de prix, soit 6,3 millions d'euros, a été ajoutée à la valeur comptable de cet actif et n'a pas encore été payée voir Note 8.

Le tableau ci-dessus inclut des immobilisations corporelles acquises au moyen de contrats de location financement pour lesquels la Société est preneuse. Le tableau ci-dessous résume l'impact de ces actifs sur les immobilisations corporelles (en milliers d'euros) :

	Au 31 décembre	
	2015	2014
Coût du terrain et de la construction	6 633	6 633
Amortissements cumulés	(2 471)	(2 180)
<b>Valeur nette comptable du terrain et de la construction</b>	<b>4 162</b>	<b>4 453</b>
Coût du matériel	1 417	1 417
Amortissements cumulés	(1 406)	(1 405)
<b>Valeur nette comptable du matériel</b>	<b>11</b>	<b>12</b>

#### 7) Participations comptabilisées par mise en équivalence

Jusqu'au mois de juillet 2014, la Société exerçait une influence notable la société Platine Pharma Services SAS. Le Groupe comptabilisait donc sa participation dans cette société selon la méthode de la mise en équivalence.

	Titres	Compte courant	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>152</b>	<b>120</b>	<b>272</b>
Quote part de perte pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2014	(152)	(18)	(170)
Avance en compte courant	-	60	60
Déconsolidation	-	(162)	(162)
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

En juillet 2014, suite à l'entrée d'Advanced Bioscience Laboratories Inc. dans le capital de Platine Pharma Services SAS, le pourcentage de détention d'Innate Pharma SA est passé de 33,26% à 9,87% et le Groupe a perdu son influence notable. En conséquence, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, le Groupe n'a plus consolidé sa participation dans le capital de cette société. Depuis juillet 2014, cette participation est comptabilisée suivant IAS 32/39. La juste valeur estimée des titres s'élève à 74 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

En novembre 2015, la Société a cédé sa participation résiduelle de 8,19% dans Platine Pharma Services SAS, ce qui a généré une perte de 91 milliers d'euros.

#### 8) Dettes opérationnelles

Ce poste s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2015	2014
Fournisseurs	15 107	6 846
Dettes fiscales et sociales	3 434	2 386
Autres passifs	342	205
Produits constatés d'avance	40 910	885
<b>Dettes opérationnelles</b>	<b>59 541</b>	<b>10 322</b>

La valeur comptable des dettes opérationnelles est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur estimée.

Le poste « Fournisseurs » au 31 décembre 2015 comprend un montant de 6,3 millions d'euros relatifs au complément de prix de monalizumab (voir Note 6).

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2015 correspondent essentiellement à la partie du paiement initial reçu d'AstraZeneca qui sera comptabilisée en revenus sur l'exercice 2016 (40,0 million d'euros). Au 31 décembre 2014, la ligne « produits constatés d'avance » correspondait à la partie du paiement initial reçu de Bristol-Myers Squibb qui a été comptabilisé en 2015.

### 9) Passifs financiers

L'analyse par échéance de ce poste est la suivante (en milliers d'euros) :

	Au 31 décembre	
	2015	2014
<b>Total – Passifs financiers courants</b>		
BPI PTZI IPH41	150	-
Location financement – Opération immobilière	472	453
<b>Total des passifs financiers courants</b>	<b>622</b>	<b>453</b>
	Au 31 décembre	
	2015	2014
<b>Total – Passifs financiers non courants</b>		
BPI PTZI IPH41	1 350	1 500
Location financement – Opération immobilière	1 782	2 254
<b>Total des passifs financiers non courants</b>	<b>3 132</b>	<b>3 753</b>
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>3 754</b>	<b>4 206</b>

Les financements reçus de BPI comptabilisés en passifs financiers sont des avances remboursables en cas de succès. Elles ne sont pas porteuses d'intérêt. Dans le cas de la constatation par BPI du succès technique des programmes faisant l'objet de ces financements, la Société doit rembourser ces avances, qui sont dès lors assimilées à des emprunts.

Au cours de l'année 2013, la Société a reçu un Prêt à Taux Zéro Innovation (PTZI) d'un montant de 1 500 milliers d'euros relatif au programme IPH41.

Les locations financement concernent essentiellement l'opération d'acquisition immobilière réalisée en 2008 (acquisition et rénovation du siège social et de ses principaux laboratoires). Dans le cadre de cette opération, la Société a versé une garantie sous la forme d'une avance-preneur. Le montant de cette avance-preneur s'élève à 667 milliers d'euros au 31 décembre 2015 (797 milliers d'euros au 31 décembre 2014).

Dans le tableau ci-dessus, les passifs financiers liés à la location financement de l'opération immobilière réalisée en 2008 sont nets de l'avance-preneur consentie à SOGEBAIL.

Le tableau suivant présente l'échéancier des passifs financiers (remboursement du principal uniquement) :

Echéancier des passifs financiers	2016	2017	2018	2019	2020	2021 et	Total
						années suivantes	
BPI PTZI IPH41	150	300	300	300	300	150	1 500
Location financement – Opération immobilière	609	636	665	696	315	-	2 921
Avance preneur	(137)	(144)	(152)	(160)	(73)	-	(667)
<b>Total</b>	<b>622</b>	<b>792</b>	<b>813</b>	<b>836</b>	<b>542</b>	<b>150</b>	<b>3 754</b>

Le tableau suivant présente l'échéancier des flux contractuels (principal et intérêts) des emprunts :

Echéancier des passifs financiers	2016	2017	2018	2019	2020	2021 et années suivantes	Total
BPI PTZI IPH41	150	300	300	300	300	150	1 500
Location financement – Opération immobilière	721	721	721	721	317	-	3 202
Avance preneur	(167)	(167)	(167)	(167)	(74)	-	(743)
<b>Total</b>	<b>705</b>	<b>854</b>	<b>854</b>	<b>854</b>	<b>543</b>	<b>150</b>	<b>3 959</b>

#### Juste valeur des passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers, déterminée sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie, s'élevait respectivement à 3 523 milliers d'euros et 4 120 milliers d'euros aux 31 décembre 2015 et 2014 (juste valeur de niveau 3).

#### 10) Provisions

Aucune provision n'est inscrite au bilan consolidé aux 31 décembre 2015 et 2014.

#### 11) Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont relatifs aux indemnités de départ à la retraite. En France, les retraites sont généralement financées par les employeurs et les salariés via des prélèvements sur salaires. Il s'agit de plans à cotisations définies, les cotisations versées par l'employeur étant comptabilisées en charge. Il n'y a pas de dette actuarielle relative à ces plans. Le montant total des cotisations comptabilisées en charges de l'exercice, au titre de régimes à cotisations définies, s'est élevé à 667 milliers d'euros pour l'exercice 2015 (548 milliers d'euros pour l'exercice 2014).

La loi française prévoit également le paiement d'une indemnité forfaitaire lors du départ en retraite des salariés. Cette indemnité est basée sur le nombre d'années de service et le montant de la rémunération au moment du départ à la retraite. Les prestations ne sont acquises qu'au moment de la retraite. La Société finance ce plan à bénéfice défini. Il est évalué à la valeur actuelle des indemnités futures estimées, en appliquant la méthode des unités de crédit projetées selon laquelle chaque période de service engendre une unité additionnelle de bénéfice, chaque unité étant évaluée de façon indépendante.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

	Au 31 décembre	
	2015	2014
<i>Hypothèses économiques</i>		
Taux d'actualisation (iBoxx Corporate AA)	2,00%	1,90%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	3,00%	3,00%
<i>Hypothèses démographiques</i>		
Type de départ à la retraite	A l'initiative du salarié	A l'initiative du salarié
Taux de charges sociales et fiscales	49%	49%
Age de départ à la retraite		
- Cadres	64 ans	64 ans
- Non cadres	62 ans	62 ans
Table de mortalité	INSEE TD/TV 2011-2013	INSEE TD/TV 2010-2012
Mobilité annuelle		
	Ensemble du personnel	Ensemble du personnel
16-24 ans	6%	15%
25-29 ans	4%	12%
30-34 ans	2%	9%
34-39 ans	1,5%	6%
40-44 ans	1%	3%
45-49 ans	0,5%	1%
+50 ans	0%	0%

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante (en milliers d'euros) :

<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>789</b>
Coût des services rendus	93
Coût d'actualisation	25
Coût financier	-
(Gain) / perte actuariel(le)	187
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>1 094</b>
Coût des services rendus	364
Coût d'actualisation	22
Coût financier	-
(Gain) / perte actuariel(le)	260
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>1 740</b>

Il n'y a pas d'actif couvrant cet engagement.

Conformément à IAS19, l'impact des changements d'hypothèses actuarielles a été comptabilisé pour les exercices clos au 31 décembre 2015 et 2014 dans l'état du résultat global pour 260 milliers d'euros en 2015 et 187 milliers d'euros en 2014. Une hausse/baisse de +/- 25 points de base du taux d'actualisation aurait pour impact une baisse/hausse de l'engagement de 80 milliers d'euros.

De plus, au 31 décembre 2015, la Société a modifié sa méthode de calcul du taux de rotation du personnel afin d'être plus cohérent avec le taux de rotation réel observé sur les cinq dernières années. L'impact sur les pertes actuarielles pour l'exercice 2015 s'élève à 174 milliers d'euros (comptabilisé en compte de résultat).

## 12) Autres passifs non courants

Au 31 décembre 2015, les autres passifs non courants sont composés de la partie du paiement initial reçu d'AstraZeneca qui sera comptabilisé dans le compte de résultat après l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2014, le poste était composé de la partie du paiement initial reçu de Bristol-Myers Squibb devant être comptabilisé en revenu en 2016.

### 13) Capital

La décomposition du capital social aux 31 décembre 2015 et 2014 s'analyse comme suit (nombre d'actions de valeur nominale 0,05 euros par action, en milliers d'actions) :

	Au 31 décembre	
	2015	2014
Actions ordinaires, ouverture de l'exercice	52 970	45 736
Augmentation de capital résultant de l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital	864	384
Augmentation de capital résultant d'une levée de fonds	-	6 850
<b>Actions ordinaires, clôture de l'exercice</b>	<b>53 834</b>	<b>52 970</b>

#### Historique des opérations sur le capital lors des trois dernières années :

Le 10 février 2014, suite à l'exercice d'options de souscription d'actions, de BSAAR 2010 et de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 2 562,5 euros (51 250 actions nouvelles), portant le capital social à 2 289 357,10 euros.

Le 7 mars 2014, suite à l'exercice d'options de souscription d'actions, de BSA 2011-1, de BSA 2011-2, de BSA 2013, de BSAAR 2010, de BSAAR 2011 et de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 15 797,50 euros (315 950 actions nouvelles), portant le capital social à 2 305 154,60 euros.

Le 26 mars 2014, suite à l'exercice de BSA 2011-2, de BSA 2013, et de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 610 euros (12 200 actions nouvelles), portant le capital social à 2 305 764,60 euros.

Le 4 avril 2014, suite à une augmentation de capital réservée à Novo Nordisk A/S sur le fondement de la treizième résolution de l'Assemblée générale du 27 mars 2014, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 30 000 euros (600 000 actions nouvelles), portant le capital social à 2 335 764,60 euros.

Le 23 juin 2014, suite à une augmentation de capital réservée à des sociétés industrielles ou commerciales du secteur pharmaceutique/biotechnique ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou étranger investissant dans le secteur pharmaceutique/biotechnique, susceptibles d'investir dans le cadre d'un placement privé, conformément à l'utilisation de la délégation consentie par la 16e résolution votée par les actionnaires lors de l'Assemblée générale du 27 mars 2014, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 312 500 euros (6 250 000 actions nouvelles), portant le capital social à 2 648 264,60 euros.

Le 18 décembre 2014, suite à l'exercice de BSAAR 2010 et de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 255 euros (5 100 actions nouvelles), portant le capital social à 2 648 519,60 euros.

Le 5 février 2015 suite à l'exercice de BSAAR 2011, de BSAAR 2012 et de Stock-options, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 3 075 euros (61 500 actions nouvelles), portant le capital à 2 651 594,60 euros.

Le 4 mars 2015, suite à la souscription d'actions via le PEE et suite à l'exercice de Stock-options, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 2 668,60 euros (53 372 actions nouvelles), portant le capital à 2 654 263,20 euros.

Le 14 avril 2015 suite à l'exercice de BSAAR 2010, de BSAAR 2012 et de Stock-options, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 4 425 euros (88 500 actions nouvelles), portant le capital à 2 658 688,20 euros.

Le 1er juillet 2015 suite à l'exercice de BSA 2008, de BSA2011-1, de BSA2011-2, de BSA 2013, de BSAAR 2010, de BSAAR 2011, de BSAAR 2012 et de Stock-options, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 17 529,30 euros (350 586 actions nouvelles), portant le capital à 2 676 217,50 euros.

Le 8 juillet 2015 suite à l'exercice de BSAAR 2010, de BSAAR 2012 et de Stock-options, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 3 812,50 euros (76 250 actions nouvelles), portant le capital à 2 680 030 euros.

Le 9 décembre 2015 suite à l'exercice de BSA2011-1, de BSA2011-2, de BSA 2013, de BSA 2013-1, de BSA 2014, de BSAAR 2010 et de BSAAR 2012 le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 11 670,70 euros (233 414 actions nouvelles), portant le capital à 2 691 700,70 euros.

#### *Valeurs mobilières donnant accès au capital*

Les mouvements sur valeurs mobilières sur les trois derniers exercices s'analysent comme suit :

	<b>BSA</b>	<b>Options de souscription</b>	<b>BSAAR</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>647 500</b>	<b>12 500</b>	<b>878 800</b>
Bons et Options caducs en 2014			
Bons et options exercés en 2014	(111 700)	(6 425)	(117 050)
BSA attribués le 27 juillet 2014	150 000		
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>685 800</b>	<b>6 075</b>	<b>761 750</b>
Bons et Options caducs en 2015	-	-	-
Bons et options exercés en 2015	(309 300)	(121 500)	(380 950)
BSA attribués le 27 avril 2015	70 000		
BSA attribués le 1 <sup>er</sup> juillet 2015	14 200		
BSAAR attribués le 1 <sup>er</sup> juillet 2015			1 050 382
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>460 700</b>	<b>-</b>	<b>1 431 182</b>

Les BSA en circulation au 31 décembre 2015 donnent droit à la souscription de 460 700 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,05 euros par action.

Les BSAAR en circulation au 31 décembre 2015 donnent droit à la souscription de 1 431 182 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,05 euros par action.

Au 31 décembre 2015, les BSAARs et BSA en circulation donnaient droit à la souscription de 1 891 882 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,05 euros par action, représentant 3,39% du capital.

Le 27 mars 2014, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé la création de 150 000 bons de souscription (BSA 2014) donnant droit à la souscription de 150 000 actions nouvelles. Le Directoire réuni le 16 juillet 2014, après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 150 000 BSA 2014 à des consultants.

Le 27 avril 2015, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé la création de 150 000 bons de souscription (« BSA 2015 ») donnant droit à la souscription de 150 000 actions nouvelles. Le Directoire du 27 avril 2015 a attribué 80 000 BSA 2015-1, dont 70 000 ont été effectivement souscrits par les bénéficiaires, ce qui a été constaté par le Directoire du 25 septembre 2015.

Le Directoire réuni le 1er juillet 2015 a utilisé la même autorisation de l'Assemblée visée ci-dessus et après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 25 000 BSA 2015-2 à un nouveau membre indépendant du Conseil de surveillance dont 14 200 ont été effectivement souscrits par le bénéficiaire, ce qui a été constaté par le Directoire du 7 décembre 2015.

Le 27 avril 2015, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé la création de 1 500 000 BSAARs (« BSAAR 2015 ») donnant droit à la souscription de 1 500 000 actions nouvelles. Le Directoire réuni le 1er juillet 2015, après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 1 499 207 BSAAR 2015 à des salariés et membres du Directoire dont 1 050 382 ont été effectivement souscrits par les bénéficiaires, ce qui a été constaté par le Directoire du 7 décembre 2015.

## Actions propres

Un contrat de liquidité a été conclu avec la société Gilbert Dupond avec effet au 31 août 2012. Au 31 décembre 2015, dans le cadre de ce contrat de liquidité, le nombre d'actions propres détenues est de 22 128 (33 310 au 31 décembre 2014) pour un montant total de 292 milliers d'euros (266 milliers d'euros au 31 décembre 2014), soit 0,04% du capital de la Société. Le solde en espèce du compte de liquidité se montait à la même date à 358 milliers d'euros (233 milliers d'euros au 31 décembre 2014). Au cours de l'exercice 2015 dans le cadre de ce contrat, 1 940 883 actions ont été achetées et 1 952 065 actions ont été vendues (2 110 361 actions ont été achetées et 2 108 775 actions ont été vendues au 31 décembre 2014). Le cours moyen d'achat était de 12,7465 euros (7,8826 euros au 31 décembre 2014) et le cours moyen de vente était de 12,7375 euros (7,856 euros au 31 décembre 2014). Ces actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés.

## 14) Instruments financiers au bilan et impact sur le compte de résultat

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers. Il n'inclue pas d'information relative à la juste valeur des actifs et passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur si la valeur nette comptable est considérée comme raisonnablement proche de la juste valeur.

Au 31 décembre 2015	Valeur comptable au bilan	Juste valeur par le compte de résultat (1)	Juste valeur par les capitaux propres (2)	Coût amorti (3)	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>					
Actifs financiers immobilisés	37 794	19 900	17 884	10	37 794
Créances courantes	16 216	-	-	16 216	16 216
Actifs financiers courants	83 040	59 148	23 892	-	83 040
Trésorerie et équivalents de trésorerie	152 870	152 870	-	-	152 870
<b>Total actifs financiers</b>	<b>289 920</b>	<b>231 918</b>	<b>41 776</b>	<b>16 226</b>	<b>289 920</b>
<b>Dettes financières</b>					
Autres passifs non courants	168 854	-	-	168 854	168 854
Passifs financiers non courants	3 132	-	-	3 132	3 132
Passifs financiers courants	622	-	-	622	622
Dettes opérationnelles	59 541	-	-	59 541	59 541
<b>Total dettes financières</b>	<b>232 149</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>232 149</b>	<b>232 149</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>Valeur comptable au bilan</b>	<b>Juste valeur par le compte de résultat (1)</b>	<b>Juste valeur par les capitaux propres (2)</b>	<b>Coût amorti (3)</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actifs financiers</b>					
Actifs financiers immobilisés	84	-	74	10	84
Créances courantes	10 075	-	-	10 075	10 075
Actifs financiers courants	4 952	1 922	3 030	-	4 952
Trésorerie et équivalents de trésorerie	64 286	64 286	-	-	64 286
<b>Total actifs financiers</b>	<b>79 397</b>	<b>66 208</b>	<b>3 104</b>	<b>10 085</b>	<b>79 397</b>
<b>Dettes financières</b>					
Autres passifs non courants	441	-	-	441	441
Passifs financiers non courants	3 753	-	-	3 753	3 753
Passifs financiers courants	453	-	-	453	453
Dettes opérationnelles	10 322	-	-	10 322	10 322
<b>Total dettes financières</b>	<b>14 969</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 969</b>	<b>14 969</b>

(1) La juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat correspond à la valeur de marché de ces actifs, correspondant à une évaluation de niveau 2.

(2) La juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres correspond à la valeur de marché de ces actifs, correspondant à une évaluation de niveau 1.

(3) La valeur comptable des actifs financiers et des dettes financières évalués au coût amorti a été jugée être une estimation raisonnable de la juste valeur.

## 15) Revenus des accords de collaboration et de recherche

Les revenus des accords de collaboration et de licence s'élèvent à 17 906 milliers d'euros pour l'exercice 2015 contre 907 milliers d'euros pour l'exercice 2014. Ils résultent principalement des revenus issus des accords signés avec Bristol-Myers Squibb en 2014 et AstraZeneca en 2015 :

(en milliers d'euros)	2015	2014
Accord avec Bristol-Myers Squibb ("BMS")	5 838	907
Accord avec AstraZeneca ("AZ")	12 068	-
<b>Revenus des accords de collaboration et de licence</b>	<b>17 906</b>	<b>907</b>

- *Accord avec BMS relatif à lirilumab*: la Société a accordé à BMS une licence exclusive mondiale pour le développement, la fabrication et la commercialisation de lirilumab et des composés de structure voisine bloquant les récepteurs KIR. BMS finance le développement de lirilumab et nous sommes éligibles à recevoir de paiements sur la durée entière du projet en cas de succès, incluant des paiements basés sur l'atteinte d'étapes de développement et des redevances basées sur les ventes. En plus d'un paiement initial de 35,3 millions de dollars US reçus en 2011, l'accord prévoit des paiements additionnels pouvant atteindre 430 millions de dollars basés sur l'atteinte d'étapes pré-définies au cours du développement et de la commercialisation, ainsi que des redevances à deux chiffres sur les ventes mondiales nettes.

Un paiement forfaitaire à la signature de l'accord avec BMS pour un montant de 24,9 millions d'euros (soit 35,3 millions de dollars), a été intégralement reçu en juillet 2011 mais dont la comptabilisation de la partie non imputable et non remboursable a été étalée sur la durée anticipée du programme clinique engagé au moment de la signature. Le montant reconnu en chiffre d'affaires s'est élevé à 0,9 million d'euros pour les exercices clos au 31 décembre 2015 et 2014.

Le 3 octobre 2015, la Société a reçu un paiement d'étape de 5 millions de dollars au titre de ce contrat. Ce paiement intervient suite au traitement du premier patient dans l'essai de Phase II testant lirilumab en combinaison avec rituximab chez des patients présentant une leucémie lymphoïde chronique (LLC) en rechute ou réfractaire, ou non traitée et à haut risque de progression. Ce paiement a été intégralement reconnu en chiffre d'affaires en 2015 car il n'engendre aucune obligation de service pour la Société.

- *Accord avec AstraZeneca relatif à monalizumab* : la Société a conclu un accord de co-développement et de commercialisation avec AstraZeneca ("AZ") pour monalizumab en avril 2015. Les termes financiers de l'accord incluent des paiements à Innate Pharma pouvant atteindre 1,275 milliard \$ et des redevances à deux chiffres sur les ventes. La Société a reçu un versement initial de 250 millions \$ le 30 juin 2015. AstraZeneca paiera à Innate 100 millions \$ supplémentaires avant l'initiation du développement de Phase III ainsi que des paiements d'étapes réglementaires et commerciaux additionnels pouvant atteindre 925 millions \$. AstraZeneca enregistrera les ventes et paiera à Innate Pharma des redevances à deux chiffres, assises sur les ventes nettes. L'accord comprend des droits de co-promotion en Europe pour 50% des profits dans ce territoire pour Innate Pharma.

En conséquence, la Société reconnaît le paiement initial sur la base des coûts qu'Innate Pharma s'est engagée à supporter dans le cadre de l'accord. Le montant reconnu au titre de l'exercice 2015 s'élève à 12,1 millions d'euros. L'état d'avancement a été évalué sur la base des coûts reconnus par rapport aux coûts totaux engagés pour ces études.

## 16) Financements publics de dépenses de recherche et développement

La Société reçoit des aides de l'Etat français, de l'Union européenne et des collectivités publiques locales françaises qui sont comptabilisés en produits d'exploitation. Ces financements publics sont de plusieurs formes :

- Avances conditionnées remboursables sous certaines conditions ;
- Subventions d'investissement ou d'exploitation ; et
- Crédits d'impôt recherche.

Le montant des subventions d'exploitation et du crédit d'impôt recherche présentés au compte de résultat, en produits d'exploitation sur la ligne « financements publics de dépenses de recherche » s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)

Au 31 décembre

	2015	2014
Crédit d'impôt recherche	7 045	6 510
Subvention	190	205
<b>Financements publics de dépenses de recherche</b>	<b>7 235</b>	<b>6 715</b>

**17) Charges opérationnelles**

(en milliers d'euros)

Au 31 décembre

	2015			2014		
	G&A	R&D	Total	G&A	R&D	Total
Autres achats et charges externes	(2 079)	(15 643)	(17 722)	(1 869)	(12 563)	(14 432)
Charges de personnel autres que les paiements en actions	(3 251)	(6 891)	(10 142)	(2 694)	(5 221)	(7 915)
Amortissements et dépréciations	(130)	(2 525)	(2 655)	(121)	(2 223)	(2 344)
Achats consommés de matières, produits et fournitures	-	(2 607)	(2 607)	-	(1 693)	(1 693)
Coûts de propriété intellectuelle	-	(1 216)	(1 216)	-	(511)	(511)
Paiements en actions	(443)	(569)	(1 011)	(188)	(189)	(377)
Autres produits et charges, nets	(105)	(455)	(560)	(46)	(271)	(317)
<b>Charges opérationnelles nettes</b>	<b>(6 008)</b>	<b>(29 906)</b>	<b>(35 914)</b>	<b>(4 918)</b>	<b>(22 671)</b>	<b>(27 589)</b>

Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)

Au 31 décembre

	2015			2014		
	G&A	R&D	Total	G&A	R&D	Total
Sous-traitance (1)	-	(12 705)	(12 705)	-	(9 883)	(9 883)
Frais de déplacements et de congrès	(226)	(885)	(1 111)	(301)	(856)	(1 157)
Honoraires non scientifiques (2)	(970)	(355)	(1 325)	(742)	(162)	(904)
Locations, maintenance et charges d'entretien	(193)	(794)	(987)	(204)	(696)	(900)
Honoraires de conseils scientifiques, médicaux et réglementaires (3)	-	(753)	(753)	-	(860)	(860)
Marketing, communication et relations	(288)	(68)	(356)	(259)	(55)	(314)
Jetons de présence	(187)	-	(187)	(183)	-	(183)
Assurance	(96)	(18)	(114)	(81)	(21)	(102)
Autres	(119)	(65)	(184)	(99)	(30)	(129)
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>(2 079)</b>	<b>(15 643)</b>	<b>(17 722)</b>	<b>(1 869)</b>	<b>(12 563)</b>	<b>(14 432)</b>

- (1) La Société sous-traite une part significative des études précliniques (développement pharmaceutique, études de tolérance et autres expériences modèles, etc.) et cliniques (coordination des essais, coûts des forfaits hospitaliers, etc.). Les coûts correspondants sont enregistrés en sous-traitance sur la base du niveau d'avancement des études cliniques.
- (2) Les honoraires non scientifiques sont relatifs à des prestations de conseil et d'assistance aux activités de commercialisation et d'administration de la Société, et incluent des honoraires juridiques, comptables et d'audit et le support aux activités de développement des affaires commerciales.
- (3) Les honoraires de conseils scientifiques, médicaux et réglementaires se rapportent aux services de consultants auxquels la Société fait appel pour ses activités de recherche et développement.

### Charges de personnel autres que les paiements en action

Le poste s'élève respectivement à 10 142 milliers d'euros et 7 915 milliers d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014. Le Groupe employait 118 personnes au 31 décembre 2015, contre 99 au 31 décembre 2014.

La Société a bénéficié du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) pour un montant de 116 milliers d'euros (84 milliers d'euros pour l'exercice 2014). Ce crédit d'impôt sera principalement utilisé dans le but de renforcer les équipes de recherche. Il est comptabilisé en négatif sur la ligne « Charges de personnel autres que les paiements en actions »).

### Amortissements et dépréciations

Le poste se compose essentiellement de l'amortissement de l'actif incorporel relatif aux droits de monalizumab (voir Note 6).

### Achats consommés de matières, produits et fournitures

Le poste comprend principalement le coût d'achat des produits et substances pharmaceutiques achetés par la Société à des tiers et consommés au cours de l'exercice. Le poste s'élève à 2 607 milliers d'euros pour l'exercice 2015 contre 1 693 milliers d'euros pour l'exercice 2014.

### Coûts de propriété intellectuelle

Les coûts de propriété intellectuelle s'élèvent respectivement à 1 216 et 511 milliers d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014.

Pour l'acquisition de droits de propriété intellectuelle auprès de tiers, et en dehors des acquisitions de brevets, la Société conclut trois types différents d'accords :

- Les accords d'option exclusive limitée dans le temps, qui correspondent à une période d'exclusivité pendant laquelle la Société évalue l'opportunité de prendre en licence les droits de propriété intellectuelle concernés, et en contrepartie de quoi elle verse généralement une indemnité d'option et prend en charge les frais de propriété intellectuelle passés ou présents sur les droits sujets de l'option ;
- Les accords de licence exclusive, dont la durée varie en fonction des conditions contractuelles mais qui généralement s'étend sur la durée de vie de la propriété intellectuelle sous-jacente, et en contrepartie de quoi la Société prend en charge les frais de propriété intellectuelle passés ou présents et verse notamment des coûts d'accès à la technologie, des paiements d'étapes en fonction de la réalisation de certains jalons, et, en cas de commercialisation des produits ou technologies faisant l'objet de la propriété intellectuelle licenciée, des royalties sur vente ; et
- Des accords de collaboration et de licences exclusives, comprenant une partie de collaboration exclusive sur un programme de travail spécifique ou dans un domaine spécifique, dont la durée est limitée dans le temps, et une partie de licence exclusive dont la durée varie en fonction des conditions contractuelles mais qui généralement s'étend sur la durée de vie de la propriété intellectuelle sous-jacente. La Société verse en contrepartie de ces accords des frais de recherche et développement pour la partie de collaboration exclusive et, pour la partie licence exclusive, notamment des coûts d'accès à la technologie, des frais de propriété intellectuelle, des paiements d'étapes en fonction de la réalisation de certains jalons, et, en cas de commercialisation des produits ou technologies faisant l'objet de la propriété intellectuelle licenciée, des royalties sur vente.

### Paiements en actions

Les paiements en actions s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2015	2014
BSA	628	377
Action gratuites	383	-
<b>Paiements en actions</b>	<b>1 011</b>	<b>377</b>

### *BSA (Bons de souscription d'action)*

Les principales caractéristiques liées aux bons de souscription d'actions et les principales hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur de l'option sur la base d'un modèle Black-Scholes sont les suivantes :

	<b>BSA 2014</b>	<b>BSA 2015-1</b>	<b>BSA 2015-2</b>
Bénéficiaires	Consultants et membres du directoire	Membres du conseil de surveillance et du conseil scientifique	Membre du conseil de surveillance
Date de souscription	Octobre 2014	Septembre 2015	Décembre 2015
Nombre de BSA autorisés	150 000	80 000	25 000
Nombre de BSA souscrits	150 000	70 000	14 200
Prix de souscription	0,01	0,96	1,41
Date d'expiration	Juillet 2024	Avril 2025	Juin 2025
Période d'acquisition	Aucune	Aucune	Aucune
Cours du sous-jacent	6,85	13,65	13,64
Prix d'exercice	8,55	10,22	14,01
Rendement en dividende	Aucun	Aucun	Aucun
Volatilité	46,72%	54,08%	47,83%
Taux d'intérêt sans risque	1,00%	0,25%	0,25%
Maturité attendue	5,5 ans	5,5 ans	5,5 ans
Juste valeur estimée	2,51	6,59	4,73

### *Actions gratuites*

La charge relative aux actions gratuites est calculée sur la base du cours de clôture de l'action Innate Pharma au jour d'attribution.

### *BSAAR (Bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables)*

En 2015, la Société a octroyé des BSAAR à ses salariés. La valeur de ces BSAAR a été calculée selon la méthode Black-Scholes. Une décote a été appliquée à la juste valeur obtenue afin de prendre en considération les clauses de non-transférabilité et non-cessibilité. Les principales hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur de l'option sur la base d'un modèle Black-Scholes sont les suivantes :

<b>BSAAR 2015</b>	
Bénéficiaires	Salariés
Date de souscription	Décembre 2015
Nombre de BSA autorisés	1 500 000
Nombre de BSA souscrits	1 050 382
Prix de souscription	1,15
Date d'expiration	Décembre 2025
Période d'acquisition	2 ans
Cours du sous-jacent	13,77
Prix d'exercice	7,20
Rendement en dividende	Aucun
Volatilité	41,00%
Taux d'intérêt sans risque	1,218%
Maturité attendue	10 ans
Juste valeur estimée	1,15

Le prix de souscription payé par les salariés est égal à la juste valeur déterminée par le calcul. En conséquence, le montant à reconnaître au titre des paiements en action est nul.

### 18) Produits financiers et charges financières

Les produits et charges financiers s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Produits sur actifs financiers	1 018	610
Gains de change	4 747	182
Autres produits financiers	990	125
<b>Produits financiers</b>	<b>6 755</b>	<b>917</b>
Pertes de change latentes sur instruments financiers	(1 322)	-
Intérêts sur emprunts et location financement	(139)	(165)
Pertes de change	(265)	(80)
Autres charges financières	(963)	(164)
<b>Charges financières</b>	<b>(2 689)</b>	<b>(409)</b>
<b>Résultat financier, net</b>	<b>4 066</b>	<b>508</b>

Pour l'exercice 2015, les gains de change résultent essentiellement d'un gain de change relatif à l'encaissement du paiement initial reçu d'AstraZeneca (2,5 millions d'euros) et des gains de change latents sur certains instruments financiers au 31 décembre 2015 (1,4 million d'euros).

Les pertes latentes sur actifs financiers sont relatives à des instruments non cotés dont la juste valeur est déterminée selon des méthodes de niveau 2.

### 19) Impôts sur les bénéfices

Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultats jugées suffisamment fiables, la Société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés. Les différences temporaires principales sont liées aux locations financement, aux provisions pour engagements de retraites et aux pertes fiscales reportables. Au 31 décembre 2015, le montant net d'impôt différé actif hors pertes fiscales reportables s'élève à 185 millions d'euros (contre 1 millions d'euros d'impôt net différé passif au 31 décembre 2014).

Selon la législation en vigueur, la Société dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant total cumulé de 166 millions d'euros au 31 décembre 2015 (154 millions d'euros au 31 décembre 2014).

## Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2015	2014
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(6,706)</b>	<b>(19,647)</b>
Taux d'imposition statutaire	34,43%	34,43%
Produit d'impôt théorique	2 309	6 764
Hausse/baisse de la charge d'impôt résultant :		
Crédit d'impôt recherche	2 425	2 242
Provision indemnités de départ à la retraite	(222)	(65)
Paiement en actions	(349)	(130)
Frais d'augmentation de capital	-	763
Impôts différés actifs relatifs aux pertes fiscales et aux différences temporaires non comptabilisés	(4 210)	(9 758)
Autres différences	47	184
Charge d'impôt réelle	-	-
Taux d'imposition réel	0%	0%

## 20) Engagements hors bilan

### Engagements hors bilans liés au périmètre du groupe consolidé

Néant.

### Engagements hors bilan liés au financement de la société

- Obligations relatives à certains produits financiers

Néant.

### Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la société

- *Obligations au titre des contrats d'achat de droits sur licences*

Les contrats d'achat de droits sur licences signés par la Société (i) mettent en général à la charge de la Société l'intégralité des frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection et (ii) rendront la Société redevable envers le propriétaire des droits de paiements forfaitaires et de redevances en fonction du franchissement de certaines étapes. Les obligations chiffrées en la matière sont gardées confidentielles pour des raisons commerciales.

- *Obligations au titre des contrats d'options sur licences*

Les contrats d'options sur licences signés par la Société (i) mettent en général à la charge de la Société l'intégralité des frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection, (ii) requièrent le versement d'une somme forfaitaire en contrepartie de l'option et (iii) rendront la Société redevable envers le propriétaire des droits, si elle décide ultérieurement de lever les options correspondantes, de paiements forfaitaires et de redevances en fonction du franchissement de certaines étapes.

- *Obligations au titre de la copropriété de droits de propriété intellectuelle*

La Société a signé certains accords avec différents partenaires, qui définissent les règles de copropriété et de sous-licence de certains droits de propriété intellectuelle. Ces contrats mettent en général intégralement à la charge de la Société les frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection. Ces contrats mettent généralement à la charge de la Société des paiements forfaitaires et des redevances en fonction du franchissement de certaines étapes, en rémunération de la licence consentie par le copropriétaire sur la partie des droits qui lui appartient.

- *Obligations au titre des contrats de location simple*

La Société a contracté une prestation de location de photocopieurs dont les montants sont jugés non significatifs.

## 21) Litiges et passifs éventuels

Platine Pharma Services (voir Note 7) a reçu une proposition de rectification suite à une vérification de comptabilité en date du 4 avril 2012. Le redressement notifié s'élève à 91 milliers d'euros. Cette notification fait l'objet d'une contestation par Platine Pharma Services. Le contrôle portant sur une période antérieure à l'entrée de la société Transgène au capital de Platine Pharma Services, le passif éventuel résultant de ce redressement ne concernerait qu'Innate Pharma SA du fait de la garantie de passif. La Société, confiante dans le bien fondé de ses positions, n'a pas estimé nécessaire de devoir comptabiliser une provision pour risque.

Innate Pharma a des passifs éventuels non significatifs se rapportant à des actions en justice de nature prud'homale survenant dans le cadre habituel de ses activités. Chacun des litiges connus ou procédures en cours dans lesquels la Société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes après avis des conseils juridiques. Sur la base des informations dont elle dispose, la Société, confiante dans le bien fondé de ses positions, ne considère pas avoir de risque certain à ce jour. En conséquence, aucune provision n'a été enregistrée au 31 décembre 2015.

## 22) Relations avec les parties liées

### *Membres du directoire et du comité exécutif*

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux sept membres du comité exécutif de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2015	2014
Salaires et autres avantages à court terme	1 491	998
Cotisations de retraite complémentaire	7	7
Honoraires	542	448
Paiements en actions	-	377
<b>Rémunération des membres du comité exécutif</b>	<b>2 040</b>	<b>1 830</b>

Quatre des membres du comité exécutif sont également membres du directoire.

Les montants payés au titre des salaires et autres avantages à court terme correspondent aux montants effectivement versés durant l'année calendaire à laquelle ils se rapportent.

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en Note 16.

### *Membres du Conseil de surveillance*

La Société a comptabilisé une provision de 187 milliers d'euros pour les jetons de présence relatifs à l'exercice 2015 qui devraient être versés courant 2016.

### *Parties liées*

La Société est liée à Novo Nordisk A/S par deux contrats de licence sur les candidat-médicaments lirilumab et monalizumab. En vertu des dispositions contractuelles, la Société versera des paiements d'étapes ainsi que des royalties sur vente de ces candidat-médicaments.

Comme mentionné en Note 9, BPI a accordé à la Société un Prêt à Taux Zéro Innovation d'un montant de 1,5 million d'euros. Ce prêt sera remboursé à partir de septembre 2016 sur une période de 5 ans.

### *Filiales*

La Société est liée à sa filiale par des contrats de gestion des relations intra-groupe. Ces relations sont réalisées à des conditions normales.

### *Participations*

Néant.

### *Divers*

Au 31 décembre 2015 et 2014, la Société n'a pas observé de lien de direction et/ou capitalistique entre les principaux fournisseurs utilisés en 2015 et 2014 et les membres de son Conseil de Surveillance, de son Directoire et de son Comité Exécutif.

### 23) Résultat par action

#### Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2015	2014
Résultat de l'exercice	(6 706)	(19 647)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	53 400	50 152
<b>Résultat de base par action (€ par action)</b>	<b>(0,13)</b>	<b>(0,39)</b>

#### Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. Aux 31 décembre 2014 et 2015, compte-tenu des pertes nettes, les bons de souscription d'actions, les options de souscription d'actions et les actions gratuites attribuées mais non encore acquises n'ont pas d'effet dilutif.

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2015	2014
Résultat de l'exercice	(6 706)	(19 647)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	53 400	50 152
Ajustement pour effet dilutif des bons et options de souscription d'actions	-	-
<b>Résultat de base par action (€ par action)</b>	<b>(0,13)</b>	<b>(0,39)</b>

### 24) Événements postérieurs à la clôture

- Le 10 janvier 2016, Innate Pharma et OREGA Biotech ont annoncé la mise en place d'un accord de licence exclusive selon lequel OREGA Biotech accorde à Innate Pharma l'intégralité des droits de développement, de fabrication et de commercialisation de son programme d'anticorps anti-CD39, visant à développer de nouveaux inhibiteurs de point de contrôle immunitaire « first-in-class ». Cet accord de licence est le fruit d'une collaboration de recherche entre les deux sociétés débutée en 2014. Le paiement initial versé par la Société à OREGA Biotech sera comptabilisé en actif incorporel dans les comptes 2016.
- Le 11 janvier 2016, Sanofi et Innate Pharma ont annoncé la mise en place d'un accord de collaboration et de licence dans le but d'appliquer la nouvelle technologie propriétaire d'Innate Pharma au développement de nouveaux formats d'anticorps bispécifiques recrutant, via leur récepteur activateur NKp46, les cellules NK contre les cellules tumorales. Innate Pharma est éligible à des paiements d'étape pouvant atteindre 400 millions d'euros ainsi qu'à des redevances assises sur les ventes nettes.